

Prowl® 400

Herbicide céréales, maïs, soja, tournesol, pois protéagineux, féveroles, tabac, cultures légumières, PPAM, porte-graine

Composition : 400 g/L de pendiméthaline
 Formulation : suspension concentrée (SC)
 AMM n° : 8900681
Usages autorisés :
BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Cultures	Dose L/ha	Stade d'application	DAR	Nombre d'application*	ZNT aquatique	ZNT plantes non-cibles
Blé tendre d'hiver, blé dur d'hiver, triticale	2,5	-	-	1	20 m	5 m
Orge d'hiver, orge de printemps**	2,5	-	-	1	20 m	5 m
Seigle d'hiver	2,5	-	-	1	20 m	5 m
Féverole d'hiver et de printemps, pois protéagineux d'hiver et de printemps	3	Pré-levée ou post-levée BBCH 11-18***	63 j	1	20 m	5 m
Lupin d'hiver et de printemps	3	Pré-levée	90 j	1	20 m	5 m
Pois écosés frais	3	Pré-levée ou post-levée BBCH 11-18	56 j	1	20 m	5 m
Maïs	4	-	(1)	1	20 m	5 m
Millet, moha, miscanthus	3	Post-levée à partir de 3 F	(1)	1	20 m	5 m
Sorgho	3	Post-levée à partir de 3 F	120 j	1	20 m	5 m
Soja	2,3	-	120 j	1	20 m	5 m
Tournesol	3,3	-	-	1	20 m	5 m
Tabac	3,3	-	-	1	20 m	5 m

Produits pour les professionnels : utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez les étiquettes et les informations concernant les produits



Herbicide

CULTURES LEGUMIERES						
Cultures	Doses	Stade d'application	DAR	Nombre d'application*	ZNT aquatique	ZNT plantes non-cibles
Oignon, ail, échalote	3,3	-	-	1	20 m	5 m
Carotte, panais, persil à grosses racines, céleri-rave	2	-	70 j sauf céleri : 90 j	1	20 m	5 m
Céleri-branche	2	Post-plantation	60 j	1	20 m	5 m
Choux à inflorescence, choux feuillus, choux pommés, choux-raves	3,3	-	-	1	20 m	5 m
Melon, potiron	3,3	post-plantation, uniquement sur passe-pied jusqu'au stade BBCH 19	(1)	1	20 m	5 m
Pois-chiche (sec)	3	Pré-levée	63 j	1	20 m	5 m
Poireau, oignon de printemps (= oignon botte frais (****))	3,3	-	-	1	20 m	5 m
Salsifis, scorsonère	2	-	-	1	20 m	5 m
Tomate	3,3	-	-	1	20 m	5 m
CULTURES PERENNES						
Canne à sucre	3	A la plantation ou à l'entretien des repousses	(1)	1	20 m	5 m
CULTURES FLORALES						
Muguet	3,3	-	-	1	20 m	5 m
CULTURES PORTE- GRAINE MINEURES						
PORTE-GRAINE : Luzerne, vesce de printemps, trèfle blanc, violet, incarnat, sainfoin	1,5	-	-	1	20 m	5 m
PORTE- GRAINE : Luzerne installé cuscute	4	-	-	1	20 m	5 m
PORTE-GRAINE : Fétuque rouge, élevée, dactyle, ray-grass, brome	3	-	-	1	20 m	5 m
PORTE-GRAINE : Concombre, cornichon, melon	0.8	-	-	1	5 m	5 m
PORTE-GRAINE : Citrouille, coloquinte, courgette, oignon, potiron	1	-	-	1	5 m	5 m
PORTE-GRAINE : Haricot, reine marguerite	1,5	-	-	1	20 m	5 m
PORTE GRAINE : Aneth, carotte, céleri, cerfeuil, chicorées bisannuelles, choux, ciboulette, coriandre, échalote, fenouil, lupin vivace, panais, persil, poireau, pois de senteur	2	-	-	1	20 m	5 m
PORTE-GRAINE : fève	3	-	-	1	20 m	5 m

Cultures	Dose L/ha	Stade d'application	DAR	Nombre d'application*	ZNT aquatique	ZNT plantes non-cibles
PPAM						
PPAM - fines herbes : aneth, cerfeuil, coriandre	0,8	Se reporter aux conditions d'emploi à partir de la page 15 de ce livret		1	5 m	5 m
PPAM - fines herbes : persil	1,25			1	5 m	5 m
PPAM - fines herbes : origan, romarin, sarriette vivace, souci, thym	1,5			1	20 m	5 m
PPAM - fines herbes : ciboulette	2			1	20 m	5 m
PPAM - fines herbes : angélique	3			1	20 m	5 m
PPAM - fines herbes : livèche, sauge officinale	3,3			1	20 m	5 m
PPAM - pavot et autres graines oléagineuses : onagre	3,3	Se reporter aux conditions d'emploi à partir de la page 15 de ce livret		1	20 m	5 m
PPAM non alimentaire : souci	1,5			1	20 m	5 m
PPAM non alimentaire : pavot de Californie, gaude (réséda)	2,5			1	20 m	5 m
PPAM non alimentaire : artichaut et cardon, bardane, bleuet, chardon marie, cosmos, échinacée, garance, millepertuis perforé, valériane	3,3			1	20 m	5 m
PPAM non alimentaire : pyrèthre de Dalmatie	4			1	20 m	5 m

(1) DAR couvert par les conditions d'emploi du produit.

* Nombre d'application : le fractionnement d'une dose homologuée en plusieurs applications est possible ; la dose totale des applications successives ne devant pas dépasser la dose homologuée et le délai entre les 2 applications devant être raisonnable. Celui-ci est estimé à environ 3 semaines maximum.

** : 2 L/ha maximum sur orge de printemps.

*** : BASF déconseille l'utilisation de Prowl 400 en post-levée et plus particulièrement en post-levée des féveroles.

**** : 0,8 à 1,5 L/ha maximum sur oignon de printemps. Cf condition d'emploi dans ce document.

Les ZNT sont établies comme suit :

– 20 mètres pour les usages avec une application à des doses de substance active supérieures à 500 g/ha (> 1,25 l de produit / ha).

– 5 mètres pour les usages avec une application à des doses < ou = à 1,25 l/ha.

Pour les cultures entrant dans la rotation - **cultures destinées à l'alimentation humaine** sur lesquelles la pendiméthaline **n'est pas autorisée** en France ou en Europe, respecter entre l'application de la préparation à base de pendiméthaline et le semis ou la plantation de la culture suivante un délai de :

190 jours pour les légumes racines et tubercules,

200 jours pour les légumes bulbes, feuilles et les céréales,

250 jours pour les cultures de crucifères,

300 jours pour les betteraves sucrières,

200 jours pour les autres cultures.

Équipement de Protection Individuel (EPI)

Porter des gants et un vêtement de protection pendant toutes les phases d'utilisation de la préparation.

Recommandations BASF :

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				Protection du travailleur
		Mélange / chargement	APPLICATION AVEC :		Nettoyage	
			Pulvérisateur à rampe, pulvérisation vers le bas			
			tracteur avec cabine	tracteur sans cabine		
Gants EN ISO 374-1/A1 réutilisables (EN 16523-1+A1 (type A)) usage unique (EN 374-2 (type A,B ou C))		✓ Réutilisables	✓ À usage unique. Les stocker et porter uniquement à l'extérieur de la cabine	✓ À usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation	✓ Réutilisables	
EPI Vestimentaire certifié EN ISO 27065		✓	✓	✓	✓	✓
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN 14605 + A1		✓			✓	

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Classement toxicologique :Mention d'avertissement : **Attention****H400** Très toxique pour les organismes aquatiques.**H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.**EUH208** Peut produire une réaction allergique. Contient : pendiméthaline, 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one.**EUH401** Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.**Délai de rentrée :** 6 heures**Réglementation transport :** classe 9 (ONU 3082)**Conditionnement :** Bidon de 5 l (groupage par 4)**La substance active**

- La **pendiméthaline** appartient au groupe chimique des toluidines (dinitroanilines)

Nom chimique : N-(1-éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylidine**Formule brute :** C₁₃H₁₉N₃O₄**Le produit formulé : Prowl 400****Propriétés physiques et chimiques****Densité :** 1,11**Inflammabilité :** non-inflammable**Temp. limite de stockage :** 0°C - +35°C**Toxicologie :**

Toxicité orale aiguë DL 50 rat : 6900 mg/kg

LMR européenne (mg/kg) :Se reporter au site : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>**Intérêt du produit**

Prowl 400 est un herbicide à large champ d'activité, de pré-semis, pré-plantation, pré-levée ou post-levée précoce (suivant la culture concernée), recommandé pour lutter contre les dicotylédones et les graminées adventives annuelles.

Mode d'action

La **pendiméthaline** agit pendant et après la germination des adventives. Elle est absorbée par l'hypocotyle (dicotylédones) et le coléoptile (graminées) pendant leur émergence. Une absorption par les racelles peut avoir lieu mais elle est insuffisante.

Elle inhibe la division et l'élongation cellulaire (en bloquant la formation des microtubules du fuseau achromatique par inhibition de la polymérisation de la tubuline) dans les méristèmes des tiges et des racines.

La **pendiméthaline** appartient au groupe K1 de la classification HRAC.

Elle présente un intérêt dans les stratégies de gestion des résistances à certains herbicides. **Prowl 400** maîtrise les levées échelonnées.

Champ d'activité

Prowl 400 est efficace jusqu'à 1 - 2 feuilles des graminées et 2 feuilles des dicotylédones.

Adventices	2,5 L/ha à l'automne (céréales d'hiver)	3 à 3,3 L/ha au printemps (maïs, pois protéagineux, tournesol)	2 L/ha au printemps (carotte)
Alchémille des champs	MS		
Amarante blanche		S	
Amarante blite, livide		S	
Amarante réfléchie		S	MS
Arabette de Thalius	S	S	
Arroche étalée		MS	
Capselle	TS	S	MS
Céraiste agglomérée		S	
Chénopode blanc		S	MS
Chénopode blanc		TS	
Coquelicot	TS	TS	
Fumeterre officinale	S	MS	
Galéopsis	S	S	
Jonc des crapauds	TS	S	
Laiteron maraîcher		S	
Laiteron rude		S	
Laiteron des champs [issu de graines]		S	
Lamier amplexicaule	S	S	
Lamier pourpre	S	S	TS
Linaire bâtarde		MS	
Matricaire camomille et inodore	MS	MS	
Miroir de Vénus	TS		
Mouron des champs		TS	
Mouron des oiseaux	TS	S	MS
Morelle noire		S	MS
Myosotis des champs	TS	S	
Pensée des champs	S	S	
Pourpier		TS	TS
Renoncule des champs	TS	S	
Renoncule des marais		S	
Renouée des oiseaux		S	
Renouée persicaire		MS	
Renouée liseron		MS	
Renouée à f. de patience		S	
Réséda S		S	
Spergule des champs S		S	
Tabouret des champs TS		TS	
Véronique de Perse	TS	S	TS
Véronique agreste	TS	S	
Véronique feuille de lierre	TS	S	
Agrostiis jouet du vent	S	S	
Digitaire sanguine		MS*	
Panic faux millet / pied de coq		MS*	
Paturin annuel	TS	S	MS
Paturin commun	TS	S	
Sétaire verte / glauque / verticillée		S*	
Vulpin des champs	MS		

Prowl 400

TS : Très sensible (95-100%) ; S = Sensible (85-95%) ; MS = Moyennement sensible (70-85%)
* risques de nouvelles levées

Remarques :

- Les niveaux d'efficacité affichés pour les adventices sont tirés des moyennes des résultats d'efficacité issus des essais au champ, ce qui n'exclut pas ponctuellement un taux d'efficacité pouvant être inférieur pour l'une ou l'autre des adventices.
- Pour tout complément d'information sur le champ d'activité de **Prowl 400** à des doses différentes sur les cultures autorisées, se reporter aux recommandations particulières par culture figurant dans les pages suivantes ou nous consulter.

Conditions d'application

La qualité du travail du sol et du semis sont des éléments déterminants pour une pleine réussite du désherbage ; un sol soigneusement préparé et un semis régulier favoriseront une levée homogène de la culture et donc un traitement au stade optimal.

Prowl 400 doit être appliqué sur un sol «frais», légèrement humide afin d'obtenir un bon positionnement du produit et une activité maximale. **Prowl 400** ne doit pas être appliqué sur des sols mal structurés et filtrants ; adapter la dose de **Prowl 400** en fonction du type de sol. Dans tous les cas, **Prowl 400** doit être appliqué sur des sols contenant moins de 6% de matière organique, correctement préparés et exempts de résidus de cultures.

CEREALES

Prowl 400 s'utilise en pré-levée ou en post-levée du stade 1 feuille à mi-tallage des céréales.

En pré-levée :

Prowl 400 s'utilise seul ou associé ou en programme, à une dose adaptée :

Dose 1,25 à 2,5 L/ha.

- Traiter sur un semis effectué à une profondeur d'au moins 2 cm et sur un sol non moteux.
- Ne pas traiter sur des sols filtrants ou humifères (MO > 6%).
- Ne pas traiter au moment de la levée de la céréale.

En post-levée précoce :

Prowl 400 s'utilise seul du stade 1 feuille à mi-tallage de la céréale.

Dose : 2,5 L/ha

Traiter avant le stade 1 à 2 feuilles des adventices. Il est possible de traiter sur un sol gelé (en cas d'hiver précoce ou de semis tardif), il faut différer l'application pendant les périodes caractérisées par de fortes amplitudes thermiques.

Prowl 400 s'utilise en association à la dose de 2 à 2,5 L/ha du stade 3 F à mi-tallage de la céréale.

Sur orge de printemps : **Prowl 400** s'utilise seul à la dose de 1,5 L/ha du stade 1 F à début tallage de l'orge ; et de 1,6 à 2 L de début tallage à mi-tallage.

Bien lire les «RECOMMANDATIONS GENERALES » sur l'utilisation de Prowl 400.

Prowl 400 ne doit pas être incorporé.

MAIS

Dose : 4 L/ha

Prowl 400 s'utilise en pré-levée dans les tout premiers jours qui suivent le semis ou en post-levée précoce (à partir de une feuille étalée) du maïs. Ne pas appliquer au stade pointant.

En pré-levée (dans les premiers jours qui suivent le semis) :

Le semis doit être régulier et tous les grains correctement enfouis.

En association avec un anti-graminées de pré-levée, **Prowl 400** permet de garder une très bonne maîtrise du désherbage en contrôlant graminées et dicotylédones dès la pré-levée.

Adapter les doses en fonction du type de sol :

Prowl 400 - 2 à 2,5 L/ha + Isard ou Spectrum - 1 à 1,2 L/ha

⇒ Se reporter aux conditions d'emploi de l'anti-graminées.

Prowl 400

Prowl 400 peut s'utiliser dans le cadre de programmes de pré-levée suivi de post-levée pour lutter contre des problématiques plus spécifiques telles que la renouée des oiseaux par exemple.

En post-levée précoce (à partir d'une feuille étalée du maïs) :

Dans la mesure où les conditions climatiques n'ont pas permis une application en pré-levée, **Prowl 400** peut s'utiliser en post-levée précoce à des doses identiques à celles préconisées en pré-levée. L'application doit s'effectuer sur des adventices jeunes, avant le stade 1 à 2 feuilles.

Dans la plupart des situations **Prowl 400** devra être associé à un partenaire adapté selon la flore présente ou attendue.

Ne pas utiliser **Prowl 400** pour le désherbage des maïs sous plastique.

Cas particulier : dans le cadre du système SAMCO en culture de maïs, l'utilisation de **Prowl 400** est possible avant la pose du film plastique, sans incorporation, dans le respect des exigences de la technologie SAMCO (se renseigner auprès de SAMCO). **Prowl 400** s'utilise dans le cadre d'un programme global de désherbage adapté à la flore et à la pression adventice.

Remarque : **Prowl 400** peut entraîner un retard de dégradation du film plastique du système SAMCO.

Bien lire les «RECOMMANDATIONS GENERALES» sur l'utilisation de Prowl 400.

Prowl 400 ne doit pas être incorporé.

SORGHO

Prowl 400 s'utilise en post-levée du sorgho dès le stade 3 feuilles de la culture, **sur des adventices non levées ou au stade 1 feuille maximum.**

Prowl 400 s'utilise en association avec un anti-graminée (**Isard, Spectrum**) aux doses suivantes :

Prowl 400 - 2 à 2,5 L/ha + Isard ou Spectrum 1,2 L/ha

Prowl 400 doit être appliqué sur un sol «frais», légèrement humide afin d'obtenir un bon positionnement du produit pour une activité maximale. L'application doit être réalisée sur un sol propre et dans tous les cas avant le stade 1 feuille des adventices.

Bien lire les «RECOMMANDATIONS GENERALES» sur l'utilisation de Prowl 400.

Sur sorgho, Prowl 400 ne doit pas être incorporé, ni appliqué en post-semis pré-levée.

MILLET, MOHA, MISCANTHUS

Prowl 400 s'utilise en post-levée des millet, moha et miscanthus dès le stade 3 feuilles de la culture, sur des adventices non levées ou au stade 1 feuille maximum.

Dose : 3L/ha

Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.

Bien lire les «RECOMMANDATIONS GENERALES» sur l'utilisation de Prowl 400.

Prowl 400 ne doit pas être incorporé, ni appliqué en post-semis pré-levée.

TOURNESOL

– **En pré-semis incorporé** :

Appliquer **Prowl 400** sur un sol déjà préparé pour le semis :

**Dose : 2,5 L/ha en base de programme
3,3 L/ha en application seul**

Incorporer **Prowl 400** après application dans les 6 – 8 premiers centimètres de terre à l'aide d'un outil adapté, afin d'avoir un mélange homogène du produit avec le sol. Le produit n'étant pas dégradé par la lumière, l'incorporation peut être faite dans les cinq jours suivant l'application, sans perte notable d'efficacité.

– **En post-semis - pré-levée** :

Prowl 400 peut également être appliqué en post-semis pré-levée du tournesol, de préférence dès le semis, pour profiter de l'humidité du sol. Appliqué en mélange avec un herbicide à spectre complémentaire, il permet de désherber le tournesol en un seul passage si les conditions sont favorables.

Remarques :

- Appliquer sur un sol soigneusement préparé, peu motteux et suffisamment ressuyé.
- Le travail du sol est possible (binage) et sans inconvénient en cours de culture et après application du produit, si l'on ne dépasse pas la profondeur de l'incorporation.

Prowl 400

POIS PROTEAGINEUX, FEVEROLE, POIS ECOSSES FRAIS (pois de conserve), LUPIN

Post-semis – pré-levée : appliquer **Prowl 400** sur un sol soigneusement préparé en pré-levée stricte de la culture (200 à 400 L de bouillie) après un semis à une profondeur régulière.

Dose : 3 L/ha

Pour le pois de conserve, ne pas dépasser la dose de 2 L/ha.

Post-levée :

- ⇒ **Pois protéagineux** : **Prowl 400** s'utilise à la dose de 2 L/ha en post-levée du pois (stade 2 – 8 feuilles).
- ⇒ **Pois de conserve** : **Prowl 400** s'utilise de 0,5 à 1,5 L/ha maximum en post-levée du pois du (stade 2 - 8 feuilles).
- ⇒ **Féveroles** : l'utilisation de **Prowl 400** en post-levée des féveroles est à réserver aux situations de rattrapage ; nous déconseillons son utilisation en post-levée.
- ⇒ **Lupin** : ne pas appliquer **Prowl 400** en post-levée des lupins.

Remarques :

- **Prowl 400** est doté d'une sélectivité de position par rapport à la culture et ne doit pas être au contact des graines ou des racines.
- Si le semis est réalisé précocement (en février), pour toute application de post-levée, il faut dans les 10 jours qui suivent le traitement une absence de gelée et des amplitudes thermiques inférieures à 15 °C.
- **Prowl 400** (à 2 L/ha) peut être utilisé en mélange avec **Basagran SG** (à 1 kg/ha) pour renforcer l'efficacité sur renouées et obtenir un désherbage complet des pois protéagineux.
- Sur pois de conserve, respecter la dose de 1 à 1,5 L/ha de **Prowl 400** en mélange avec 0,8 kg/ha de **Basagran SG**.
- **Bien lire les «RECOMMANDATIONS GENERALES» sur l'utilisation de Prowl 400.**

SOJA

Appliquer **Prowl 400** sur un sol soigneusement préparé en pré-levée stricte de la culture. Le semis doit être régulier et tous les grains correctement enfouis.

Dose : 2,3 L/ha

Prowl 400 à 2,3 L/ha présente une bonne efficacité sur les principales dicotylédones adventices du soja dont le chénopode blanc, l'amarante réfléchie, la renouée persicaire et la morelle noire. Il apporte également une efficacité intéressante sur panic pied-de coq et digitale sanguine.

Bien lire les «RECOMMANDATIONS GENERALES» sur l'utilisation de Prowl 400.

Prowl 400 ne doit pas être incorporé. En cas de risque de forte pluviométrie (orages), différer l'application.

CULTURES LEGUMIERES

CHOU, MELON, POIREAU, POTIRON, TOMATE

Dose maxi : 3,3 L/ha

Prowl 400 (200 à 600 litres de bouillie) s'utilise selon les indications suivantes :

Chou repiqué : pré-plantation avec légère incorporation (par aspersion). Ne pas appliquer sur des sols calcaires (> 50% de CaCO₃) ou légers (< 10% d'argile).

Melon, potiron : en post-plantation, uniquement sur la surface correspondant aux passe-pieds. Application en pré-levée des adventices et juste après la plantation (10 jours maxi conseillé).

Le calcul de la dose s'effectue de la manière suivante : si l'on considère que les passe-pieds représentent 1/3 de la surface cultivée, **Prowl 400** étant autorisé à 3,3 L/ha, vous devrez alors préparer pour 1 ha une bouillie contenant 1,1 L de **Prowl 400** à répartir de façon homogène sur la surface réservée aux passe-pieds.

Poireau repiqué : pré-plantation sans incorporation.

Tomate repiquée (racine nue ou mini-motte) : traitement en pré-plantation, suivi d'une incorporation par aspersion de 10 à 15 mm, ou une pluie équivalente dans les 48 heures suivant l'application.

Prowl 400

Plantation des tomates 24 à 48 heures après l'application et l'aspersion. Le produit étant **sélectif par sa position**, sans autre façon culturale éviter la chute de terre de surface vers le fond du trou de plantation : n'utiliser que des planteuses à socs ou des planteuses ouvrant des sillons ; par ailleurs, vérifier que le collet des plantes se trouve bien à 5-6 cm de profondeur minimum.

• **Les racines de la plante ne doivent à aucun moment être en contact avec Prowl 400.**

• N'utiliser ni sur tomate de semis, ni en cultures sous serre ou sous plastique, ni sur tomate en motte (4 cm x 4 cm x 4 cm et tailles supérieures).

• Ne pas ajouter **Prowl 400** à l'eau d'irrigation ou au goutte-à-goutte.

• Pour toute question complémentaire, se référer aux conseils de la SONITO.

AIL, ECHALOTE, OIGNON

Dose maxi : 3,3 L/ha

Prowl 400 (200 à 600 litres de bouillie) s'utilise selon les indications suivantes :

Ail, échalote :

Post-plantation, pré-levée de la culture. Pas d'incorporation.

Oignon (type oignon de garde à cycle long) :

Post-plantation, pré-levée de la culture. Pas d'incorporation.

Utilisation possible sur oignon de semis en post-semis pré-levée en respectant les conditions d'emploi suivantes :

- ne pas utiliser en sols calcaires (> 50% de CaCO₃) ou légers (< 10% d'argile).
- Moduler la dose en fonction du taux d'argile :
⇒ 0,8 à 1,5 L/ha si le taux d'argile est compris entre 10 et 25%
⇒ 1,5 à 2 L/ha si le taux d'argile est supérieur à 25%

Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques de phytotoxicité plus importants lorsque le produit est appliqué en post-semis pré-levée sur oignon de semis que lorsqu'il est employé en post-plantation pré-levée.

Oignon de printemps (= oignon botte frais doit les parties aériennes peuvent être consommées) :

Prowl 400 s'utilise en post-semis ou post-plantation de bulbilles, au plus tard dans les 48 heures.

• Le produit étant sélectif par sa position, ne pas appliquer sur des semis trop superficiels et/ou mal recouverts : les graines doivent être suffisamment enterrées.

• Eviter également de traiter si des précipitations importantes sont à craindre.

• Application recommandée sur sol frais, légèrement humide afin d'obtenir un positionnement homogène du produit pour une activité maximale. Si irrigation, privilégier les apports en eau avant semis.

• Moduler la dose en fonction du type de sol :

⇒ 0,8 à 1 L/ha pour les sols légers (si moins de 10% d'argile)

⇒ 1 à 1,5 L/ha pour les sols plus lourds.

• Ne pas utiliser en sols calcaires (avec plus de 50% de CaCO₃) ou légers (si moins de 10% d'argile) et/ou avec un taux de matière organique inférieur à 1%.

• Ne pas appliquer en culture sous serre ou abri plastique.

CAROTTE, PANAIS, PERSIL A GROSSE RACINE, SCORSONERE, SALSIFIS

Dose : 2 L/ha

Prowl 400 s'utilise en post-semis prélevée de la culture. (200 à 600 litres de bouillie)

CELERI, CELERI-RAVE

Dose : 2 L/ha

Prowl 400 s'utilise en post-plantation de la culture (200 à 600 litres de bouillie) et de préférence en pré-levée des adventices.

Ne pas utiliser **Prowl 400** sur les cultures de céleri destinées à la production de feuilles (fines herbes).

POIS CHICHE

Prowl 400 s'utilise en pré-levée de la culture.

Dose : 3 L/ha

Prowl 400

Cet usage a été obtenu dans le cadre de la procédure « Usages Mineurs ». En matière d'efficacité et de sélectivité pour tous les usages concernés, se référer systématiquement avant toute utilisation aux préconisations d'ARVALIS – Institut du Végétal (01 44 31 10 00). Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.

REMARQUES A PROPOS DES CULTURES LEGUMIERES

- Appliquer sur un sol soigneusement préparé, peu motteux, exempt de résidus de récolte et suffisamment ressuyé.
- Ne pas réaliser de travail du sol après application et en cours de culture.
- Ne pas ajouter **Prowl 400** à l'eau d'irrigation.
- Ne pas utiliser en culture sur serre ou sous plastique.
- Ne pas appliquer sur sol filtrant (faiblement pourvu en argile).
- Ne pas appliquer sur sol très humifère (> 6%).
- Les racines de la plante ne doivent à aucun moment être en contact avec **Prowl 400**.

TABAC

Prowl 400 s'applique en pré-plantation sur un sol finement préparé et frais, juste après la dernière façon culturale. La plantation doit être suivie le plus tôt possible par une pluie ou une irrigation de 15 à 25 mm.

Dose : 3,3 L/ha

Remarques :

- **Prowl 400** est sélectif en pré-plantation de toutes les variétés de tabac (Virginie, Burley, tabac brun).
- **Prowl 400** est doté d'une sélectivité de position par rapport au tabac. Les racines de la plante ne doivent pas être en contact avec le produit.

CANNE A SUCRE

Prowl 400 s'utilise à la plantation ou à l'entretien des repousses en pré-levée ou en post-levée (BBCH11 -18) des cannes à sucre. Il s'utilise en pré-levée des adventices.

Dose : 3 L/ha

Champ d'activité de **Prowl 400** à 3 L/ha sur la flore adventice de la canne à sucre :

Adventices très sensibles (95-100%*) :

- *Brachiaria fasciculata* (herbe à riz)
- *Brachiaria reptans* ou *Panicum reptans*
- *Croton lobatus* (gombo français)
- *Echinochloa colona* (herbe à riz)
- *Teramnus labialis* (pois z'oiseaux)

Adventices sensibles (85-94%*) :

- *Rhynchosia minima* (pois z'oiseaux)
- *Rottboellia cochinchinensis* (herbe à riz)
- *Erichloa polystachya* (faux para)
- *Panicum maximum* (herbe de Guinée)
- *Vigna adenantha* (kod à violon)

Adventices moyennement sensibles (70-84%*) :

- *Cynodon dactylon* (chiendent)
- *Cleome ciliata* (caya blanc)
- *Euphorbia heterophylla* (grosse malnommée)
- *Ipomea tiliavea* (patae marron)

* Le pourcentage d'efficacité correspond à une moyenne issue des résultats de nos essais, ce qui n'exclut pas ponctuellement un taux d'efficacité pouvant être inférieur pour l'une ou l'autre des mauvaises herbes.

PLANTES A PARFUM, AROMATIQUE et MEDICINALES

Ces usages ont été obtenus dans le cadre de la procédure « Usages Mineurs ». En matière d'efficacité et de sélectivité, se référer systématiquement avant toute utilisation aux préconisations de l'ITEIPMAI (02.41.30.30.79). **Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.**

Sur ces cultures, **Prowl 400** s'utilise à raison d'une application maximum par an.

Dose : 0,8 à 4 L/ha

Fines herbes

- **Aneth** : **Prowl 400** s'utilise en post-semis pré-levée de la culture à la dose de 0,8 L/ha. DAR : 42 jours en production de feuilles – 90 jours en production de graines

Prowl 400

– **Angélique** : **Prowl 400** s'utilise en post-semis pré-levée de la culture, à l'automne, en septembre-octobre, ou au printemps, en avril-mai, dans 400 l d'eau à la dose de 3 L/ha. DAR : 42 jours

– **Cerfeuil** : **Prowl 400** s'utilise en post-semis pré-levée de la culture à la dose de 0,8 L/ha. DAR : 42 jours

– **Ciboulette** : **Prowl 400** s'utilise en post-levée de la culture, après coupe, d'avril à juin, ou au repos végétatif, en hiver, ou sur culture installée après coupe, à la dose de 2 L/ha dans 400 l d'eau. DAR : 42 jours

– **Coriandre** : **Prowl 400** s'utilise en post-semis pré-levée de la culture, en mars-avril ou juillet-août, à la dose de 0,8 L/ha. DAR : 42 jours en production de feuilles – 90 jours en production de graines

– **Livèche** : **Prowl 400** s'utilise en post-semis pré-levée (avril-mai) ou en pré-émergence (2^{ème} année), ou au repos végétatif en janvier-février, dans 400 L d'eau à la dose de 3,3 L/ha. DAR : 90 jours

– **Origan** : **Prowl 400** s'utilise sur culture installée, après coupe, en juin, à la dose de 1,5 L/ha. DAR : 42 jours

– **Persil** : **Prowl 400** s'utilise au repos végétatif, en février, dans 400 L d'eau à la dose de 1,25 L/ha. **Prowl 400** s'utilise en post-semis pré-levée de la culture, au printemps en avril mai, à la dose de 0,8 L/ha. DAR : 42 jours

– **Romarin** : **Prowl 400** s'utilise sur culture installée, après coupe, en pousse active, à la dose de 1,5 L/ha. DAR : 42 jours

– **Sarriette vivace** : **Prowl 400** s'utilise sur culture installée, après coupe, d'avril à juin, à la dose de 1,5 L/ha. DAR : 42 jours

– **Sauge officinale** : **Prowl 400** s'utilise en post-plantation, à la dose de 3,3 L/ha. DAR : 42 jours

– **Souci** : **Prowl 400** s'utilise en post-semis pré-levée, à la dose de 1,5 L/ha

– **Thym** : **Prowl 400** s'utilise en post-récolte, à la dose de 1,5 L/ha ou en pré-plantation, à la dose de 3,3 L/ha. DAR : 42 jours

Pavot et autres graines oléagineuses :

Onagre : **Prowl 400** s'utilise en post-semis pré-levée de la culture, en avril mai, dans 400 L d'eau à la dose de 3,3 L/ha. DAR : 90 jours.

PPAM non alimentaires :

– **Artichaut et cardon** (usage non alimentaire) : 1 application en post-semis pré-levée de la culture ou en post-levée, à la dose de 3,3 L/ha

– **Bardane** : 1 application en post-semis pré-levée de la culture, à la dose de 3,3 L/ha.

ATTENTION risque de légère phytotoxicité

– **Bleuet** : 1 application en post-semis pré-levée de la culture à la dose de 3,3 L/ha.

– **Chardon Marie** : **Prowl 400** s'utilise en post-semis pré-levée de la culture à la dose de 2,5 L/ha et en post-levée à la dose de 3 L/ha.

– **Cosmos** : **Prowl 400** s'utilise en post-semis pré-levée de la culture, à la dose de 3,3 L/ha.

– **Echinacée** : **Prowl 400** s'utilise en post-semis pré-levée ou post-levée de la culture à la dose de 3,3 L/ha

– **Garance** : **Prowl 400** s'utilise en post-semis pré-levée de la culture à la dose de 3,3 L/ha

– **Gaude** (Réséda) : **Prowl 400** s'utilise en post-semis pré-levée de la culture, en avril mai, à la dose de 2,5 L/ha.

– **Millepertuis perforé** : **Prowl 400** s'utilise en post-plantation de la culture, d'avril à juin après reprise du plant, dans 400 L d'eau, à la dose de 3,3 L/ha

– **Pavot de Californie** : **Prowl 400** est autorisé en pré-levée de la culture, à la dose de 2,5 L/ha

– **Pyrèthre de Dalmatie** : **Prowl 400** s'utilise en post-semis pré-levée ou en post-levée (stade 6 à 8 feuilles) de la culture à la dose de 4 L/ha.

– **Souci** : **Prowl 400** s'utilise en post-semis pré-levée, à la dose de 1,5 L/ha

– **Valériane** : **Prowl 400** s'utilise en post-plantation, à la dose de 3,3 L/ha

CULTURES PORTE-GRAINE MINEURES

Prowl 400

Ces usages ont été obtenus dans le cadre de la procédure « Usages Mineurs ». En matière d'efficacité et de sélectivité pour tous les usages concernés, se référer systématiquement avant toute utilisation aux préconisations de la FNAMS (02.41.80.91.00). **Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.**

Dose : 0,8 à 4 L/ha

Cultures	Doses
Légumineuses fourragères porte-graine :	
Luzerne installée (cuscute)	4 L/ha
Trèfle blanc, trèfle violet, trèfle incarnat, luzerne, sainfoin, vesce commune	1,5 L/ha
Graminées porte-graine :	
Fétuque rouge, fétuque élevée, dactyle, ray-grass, brome	3 L/ha
Cultures potagères porte-graine :	
Fève	3 L/ha
Aneth, carotte, céleri, cerfeuil, chicorées bisannuelles, choux, ciboulette, coriandre, échalote, fenouil, lupin vivace, panais, persil, poireau, pois de senteur	2 L/ha
Haricot, reine marguerite 1,5 l/ha	1,5 L/ha
Courgette, citrouille, coloquinte, oignon, potiron 1 l/ha	1 L/ha
Concombre, cornichon, melon	0,8 L/ha

MUGUET

Cet usage a été obtenu dans le cadre de la procédure « Usages Mineurs ». En matière d'efficacité et de sélectivité, se référer systématiquement avant toute utilisation aux préconisations d'ASTREDHOR (notice technique disponible notamment sur le site www.astredhor.asso.fr). **Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.**

Sur muguet, l'application de **Prowl 400** est réalisée en post-plantation ou sur culture en place, avant la levée ou en post-levée de la culture, sur sol propre.

Dose : 3,3 L/ha

Prowl 400 s'applique en pré-levée des adventices. Pour être pleinement efficace, **Prowl 400** doit être positionné dans la zone de germination des adventices.

Une pluie ou une irrigation (7– 8 mm environ) est nécessaire après le traitement, pour positionner l'herbicide dans la zone de germination. Cette irrigation de post application n'est nécessaire que si le sol n'est pas préalablement saturé (à la capacité au champ).

Remarques générales

- ◆ Ne pas appliquer sur un sol filtrant (faiblement pourvu en argile), ni sur sol soufflé.
- ◆ Ne pas appliquer sur sol très humifère (MO > 6%).
- ◆ Ne pas appliquer sur un sol motteux.
- ◆ **Prowl 400** doit toujours être employé sur une culture en bon état de végétation et avec les conditions météorologiques suivantes : température inférieure à 25 °C, absence de gelée pendant les 10 jours qui suivent le traitement, en évitant les périodes de forte amplitude thermique.
- ◆ Appliquer **Prowl 400** sur un sol « frais », légèrement humide afin d'obtenir une activité maximale.
- ◆ En présence de sécheresse ou de forte chaleur (> 25 °C), traiter tôt le matin ou tard le soir pour éviter l'évaporation de la bouillie.
- ◆ Attention ! Danger sur les cultures voisines ; respecter strictement le mode d'emploi. Traiter par temps calme pour éviter la dérive du brouillard de pulvérisation.
- ◆ Conserver **Prowl 400** à une température inférieure à 35°C et à l'abri du soleil. Craint le gel.

ROTATION / RETOURNEMENT

Cultures de remplacement :

En cas de destruction accidentelle de la culture (accident climatique, dégâts de ravageurs), les cultures de remplacement suivantes sont possibles :

- Sans labour : tournesol.
- Avec labour : maïs, luzerne, féverole, pois protéagineux.
- Cultures déconseillées : avoine de printemps, haricot, colza, betterave.

Pour les cultures entrant dans la rotation - **cultures destinées à l'alimentation humaine** et sur lesquelles la pendiméthaline n'est pas autorisée - en France ou en Europe, respecter entre l'application de la préparation à base de pendiméthaline et le semis ou la plantation de la culture suivante, un délai de :

Prowl 400

- 190 jours pour les légumes racines et tubercules
- 200 jours pour les légumes bulbes et feuilles et les céréales
- 250 jours pour les cultures de crucifères
- 300 jours pour la betterave sucrière.
- 200 jours pour les autres cultures.

Les cultures listées dans le tableau ci-dessous ne sont pas concernées par ces restrictions puisque des préparations à base de pendiméthaline sont autorisées sur ces cultures en France ou en Europe.

Délai de	Sauf pour les cultures ci-dessous (du fait de leur homologation en France ou en Europe)
200 jours pour les légumes bulbes,	Ail, échalote, oignon
200 jours pour les légumes feuilles	Laitue et autres salades
200 jours pour les céréales	Blé tendre, blé dur, orge, seigle, triticales (hiver ou printemps)
250 jours pour les cultures de crucifères Chou, colza	Chou, colza
200 jours pour les autres cultures	Melon, pois de conserve, pois-chiche, tomate, PPAM (cf liste dans le tableau des usages), féverole, pois protéagineux, lupin, maïs, millet, moha, sorgho, soja, tournesol, poireau, tabac, haricot, concombre, lentille, aubergine, maïs doux, pomme de terre, asperge et fenouil

Rappel : Les cultures non destinées à l'alimentation humaine ne sont pas concernées par ces restrictions « délai dans le cadre de la rotation ».

Préparation de la bouillie

Agiter le bidon de Prowl 400 avant la dilution.

Remplir la cuve aux $\frac{3}{4}$ du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et verser la quantité de **Prowl 400** nécessaire, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer 2 fois de suite pendant au moins 30 secondes à chaque fois avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant). Laisser égoutter les bidons.

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

Compatibilité

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Précautions d'emploi

Cf précautions générales d'emploi

Se reporter aux recommandations propre à chaque culture et au pages suivantes.

Traiter par temps calme pour éviter toute dérive du brouillard de pulvérisation sur les cultures voisines.

Annule et remplace toute version précédente; il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert BASF, 0 800 100 299, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

® Marque déposée BASF

BASF France S.A.S. - Division Agro

21 Chemin de la Sauvegarde

69134 Ecully cedex

Tel : 04.72.32.45.45

Avertissements et précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

IMPORTANT :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage: ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition et la sélection d'organismes présentant des sensibilités moindres aux molécules ainsi utilisées. Pour diminuer ces risques, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, seuil, cadence et séquence de traitements, positionnement, conditions d'application...) et, chaque fois que possible, d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, **BASF** ne peut pas exclure une altération de l'efficacité des produits liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences qui pourraient être dues à ces résistances.

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr ou www.quickfds.com

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

Mélanges

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331) 
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372. Avec ces mentions de danger, la mention d'avertissement est : DANGER, avec le pictogramme SGH08 

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes (cf tableau ci-dessous) :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthriinoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats.

Lorsqu'une protection doit être faite avec des pyréthriinoïdes et des triazoles ou imidazoles, il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthriinoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthriinoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc.), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités.

Ainsi, vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie : WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier), sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

Avertissements et précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- ◆ Pendant toutes les phases d'utilisation du pulvérisateur, respecter les réglementations en vigueur. Porter à minima des vêtements de protection (vêtement de travail + blouse), des gants, des bottes, un équipement de protection des yeux / du visage si nécessaire
- ◆ Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation (ne pas traiter dans le vent).
- ◆ Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- ◆ **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F - H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- ◆ Après application : Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement Immédiatement après l'application, changer de vêtements et se laver le visage et les mains à l'eau savonneuse. Se référer à la réglementation en vigueur.
- ◆ En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Aucun rejet dans l'environnement

- ◆ Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- ◆ Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- ◆ Ne pas traiter à proximité des fossés et points d'eau. Respecter les ZNT. Si ses dernières ne sont pas définies, respecter une zone non traitée minimale de 5 m. (cf Arrêté du 04/05/2017)
- ◆ Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides

Réutilisation interdite.

Éliminer les emballages vides et des EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière A.D.I.VALOR ou autre service de collecte spécifique.

BASF France - Division Agro
21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY Cedex
Tel 04 72 32 45 45

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



▶ N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.



▶ Surveillez les conditions météorologiques.



▶ Protégez les points d'eau.



▶ Protégez les pollinisateurs.



▶ Préservez la faune sauvage.



D'INFOS SUR [HTTPS://WWW.UIPP.ORG/PHYTOPRATIQUE/](https://www.uipp.org/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI